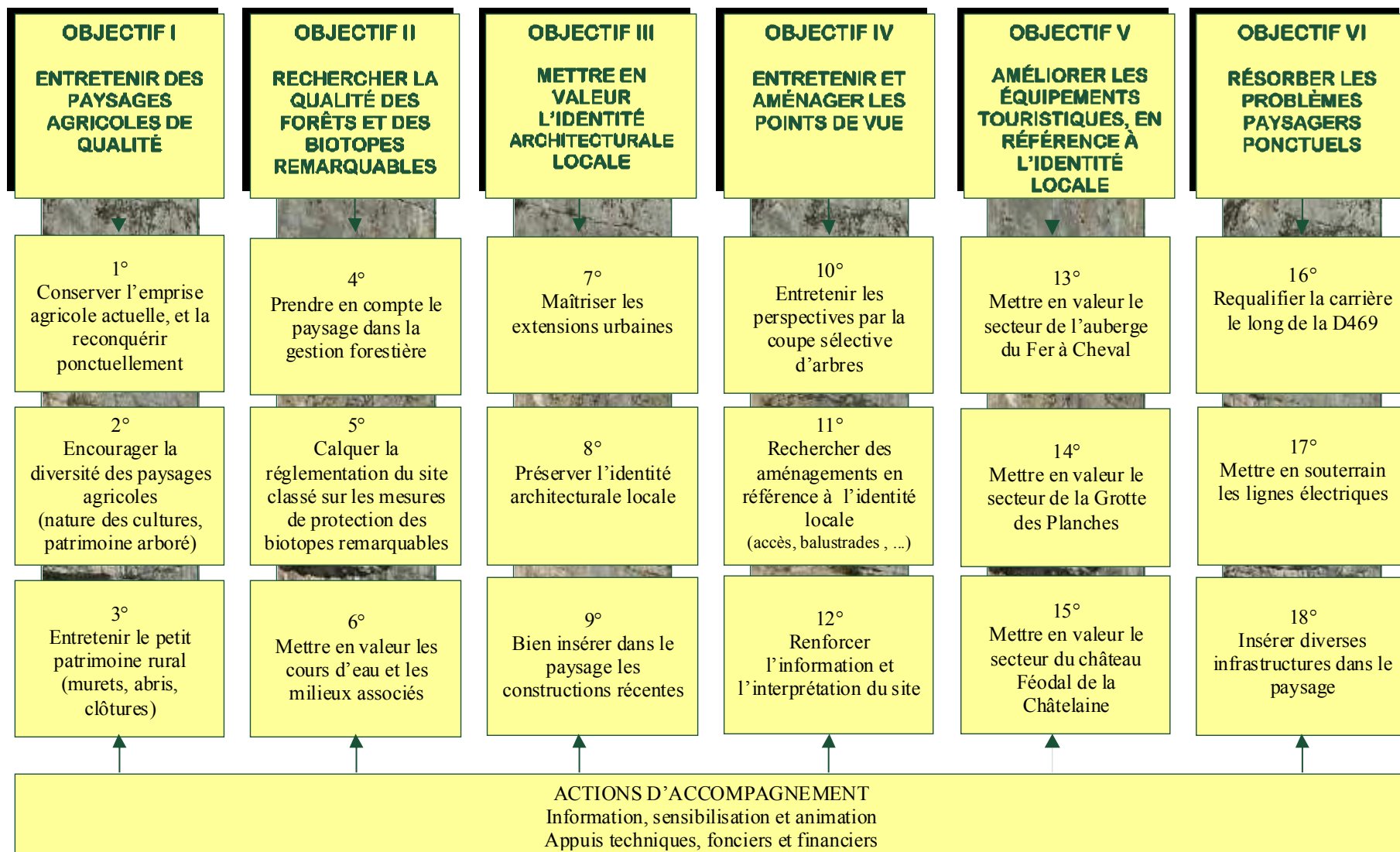


- IV -
PROPOSITIONS POUR LA GESTION DES PAYSAGES
DU SITE CLASSÉ DE LA RECLÉE DES PLANCHES
Première ébauche du plan de gestion,
qui sera précisée lors de la seconde phase d'étude

OBJECTIFS : METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE ET LES PAYSAGES

└ Pour renforcer l'attrait du site

└ Pour diversifier les activités de découverte



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DE LA CUISANCE
DIREN DE FRANCHE-COMTÉ**

**PLAN DE GESTION DU SITE CLASSÉ
DE LA RECLÉE DES PLANCHES-PRÈS-ARBOIS
Tome II : propositions de gestion – janvier 2006**

TOME I : DIAGNOSTIC DU SITE CLASSÉ

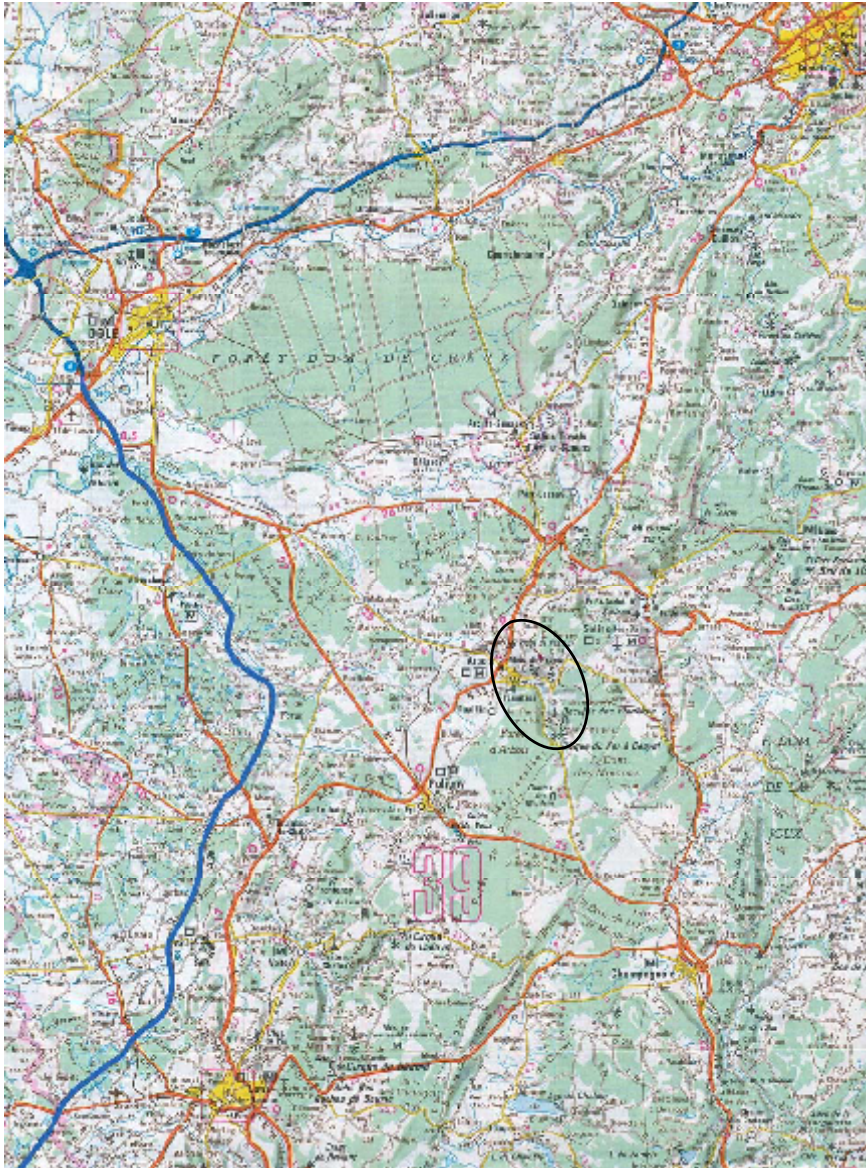
	page
Contexte de l'étude	3
Démarche d'étude	5
I. LES RICHESSES DU PATRIMOINE ET DES PAYSAGES : ENJEUX ET BESOINS DE GESTION	6
1° La géomorphologie est le point fort de l'intérêt du site classé, à la base de multiples richesses	7
2° Le réseau hydrographique a façonné des paysages remarquables et a été utilisé pour sa force hydraulique	10
3° La faune et la flore comportent de multiples espèces rares et protégées	13
4° Les richesses archéologiques s'échelonnent sur une période d'au moins 5000 ans	16
5° Les paysages ruraux anciens marquent l'identité paysagère actuelle	19
II. LES ÉVOLUTIONS RÉCENTES : IMPACTS, ENJEUX ET BESOINS DE GESTION	22
1° Évolutions de l'occupation du sol et des paysages	23
2° Les pratiques agricoles, indispensables à l'entretien des paysages ouverts et des perspectives	25
3° Les évolutions forestières : une extension sur les terrains privés	30
4° Des évolutions villageoises et urbaines ponctuelles	32
5° Le tourisme : des enjeux pour le développement local	35
6° La carrière en bordure de la D 469 : des besoins de requalification	42
7° Diverses infrastructures	44
III. LA SENSIBILITÉ DES PAYSAGES	46
1° Belvédères et points de vue le long des itinéraires touristiques	47
2° Les enjeux des secteurs et les conflits d'enjeux	53

TOME II : PROPOSITIONS DE GESTION

	page
Contexte de l'étude	2
Démarche d'étude	4
I. LES OBJECTIFS DE GESTION	5
1° Rappel des enjeux selon les secteurs	6
2° Programme pluriannuel d'actions	7
II. PLAN PATRIMONIAL ET PAYSAGER DE RÉFÉRENCE	8
III. RECOMMANDATIONS DE GESTION	12
OBJECTIF 1 : AMELIORER LA DECOUVERTE ET L'ACCUEIL TOURISTIQUE	13
Action n° 1 : Entretien des itinéraires de découverte et mettre en valeur les points de vue	14
Action n° 2 : Améliorer ou développer l'accueil touristique dans le respect des attraits patrimoniaux et paysagers de la reculée	18
Action n° 3 : Renforcer l'information et la signalisation	28
OBJECTIF 2 : RESORBER LES PROBLEMES PAYSAGERS PONCTUELS	32
Action n° 4 : Requalifier la carrière le long de la route touristique D 469	33
Action n° 5 : Insérer les réseaux aériens et diverses infrastructures dans le paysage	37
OBJECTIF 3 : ENTRETENIR DES PAYSAGES AGRICOLES DE QUALITE	38
Action n° 6 : Conserver le linéaire agricole de la reculée et la diversité des cultures	39
Action n° 7 : Mettre en valeur le patrimoine arboré et les murets de pierre qui participent à l'identité des paysages agricoles	41
Action n° 8 : Rechercher la qualité et l'insertion des constructions agricoles	43
OBJECTIF 4 : RECHERCHER LA QUALITE PAYSAGERE DES FORETS, DES BIOTOPES REMARQUABLES ET DES COURS D'EAU	48
Action n° 9 : Prendre en compte le paysage dans la gestion des forêts et des biotopes remarquables	49
Action n° 10 : Mettre en valeur les cours d'eau et le patrimoine hydraulique	51
OBJECTIF 5 : METTRE EN VALEUR L'IDENTITE ARCHITECTURALE LOCALE	54
Action n° 11 : Préserver l'identité architecturale locale	55
Action n° 12 : Rechercher une forte insertion paysagère des nouvelles constructions	58
ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT	
Sensibiliser, animer, accompagner le montage des projets	61
TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INTERVENTIONS SOUHAITABLES DANS LE CADRE DU PLAN DE GESTION	62

CONTEXTE DE L'ÉTUDE

LOCALISATION DE LA ZONE D'ÉTUDE



La reculée des Planches-près-Arbois est située à quelques minutes en voiture d'Arbois, capitale des vins du Jura et site majeur du tourisme en Franche-Comté. La reculée des Planches, avec ses falaises, grottes, résurgences, cascades, belvédères, vestiges d'un château médiéval, son village pittoresque, est reconnue de grand intérêt à l'échelle régionale, comme en témoigne sa renommée touristique, mais également à l'échelle nationale comme en témoigne le récent classement du site en décembre 2002.

Afin de préserver et de mettre en valeur ses richesses paysagères et patrimoniales remarquables, la Communauté de Communes du Val de Cuisance, en partenariat avec la DIREN de Franche-Comté, souhaite doter ce territoire d'un plan de gestion.

Celui-ci portera sur les quatre communes concernées par le périmètre classé, à savoir Arbois, la Châtelaine, Mesnay et Les-Planches-près-Arbois.

Après avoir fait le point sur les éléments structurants du paysage, sur les richesses et les problèmes, les usages, les pressions d'évolution et les enjeux, le plan de gestion a défini les conditions de préservation et d'évolution du site.

Les points suivants ont notamment été précisés :

- un état paysager de référence et les grands principes de gestion, en vue de préserver les richesses patrimoniales et paysagères du site dans le contexte économique, culturel et touristique de ce secteur de la Franche-Comté ;
 - des recommandations détaillées pour les interventions et travaux les plus courants, afin de faciliter l'élaboration des projets et l'instruction des procédures administratives diverses ;
 - ce qui relève de la gestion courante du fonds rural, qui ne nuit pas aux valeurs fondamentales, et ce qui relève du régime des autorisations ;
 - les travaux de restauration et d'entretien des richesses patrimoniales et paysagères, les dispositifs et financements nécessaires, dans le cadre d'un programme global d'actions.
- Une attention particulière a été portée au maintien de l'équilibre entre espaces ouverts et espaces boisés, à la contribution des exploitations agricoles intervenant sur ces espaces et à leur viabilité.

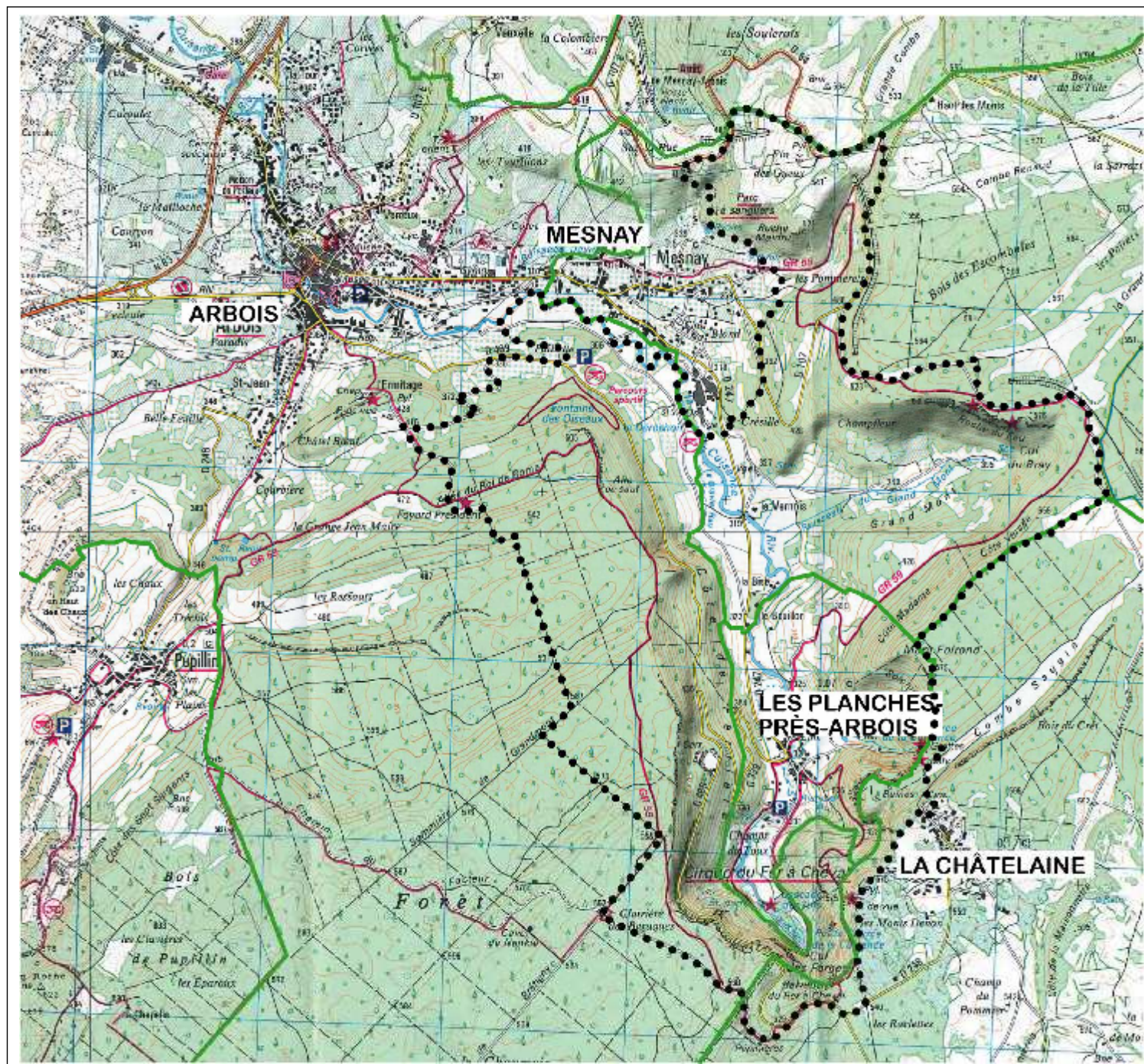
Le diagnostic et les recommandations de gestion ont été élaborés dans le cadre d'une étroite concertation avec les partenaires locaux, les collectivités locales, les administrations et les catégories socio-professionnelles fortement impliquées dans la gestion des espaces (agriculteurs, prestataires touristiques, associations, ...). Il s'agit en effet de bien comprendre leur perception des paysages, leurs pratiques et leurs projets, mais aussi de les sensibiliser aux enjeux que représentent des paysages de qualité et de les associer à la conception d'une gestion respectueuse des richesses locales.

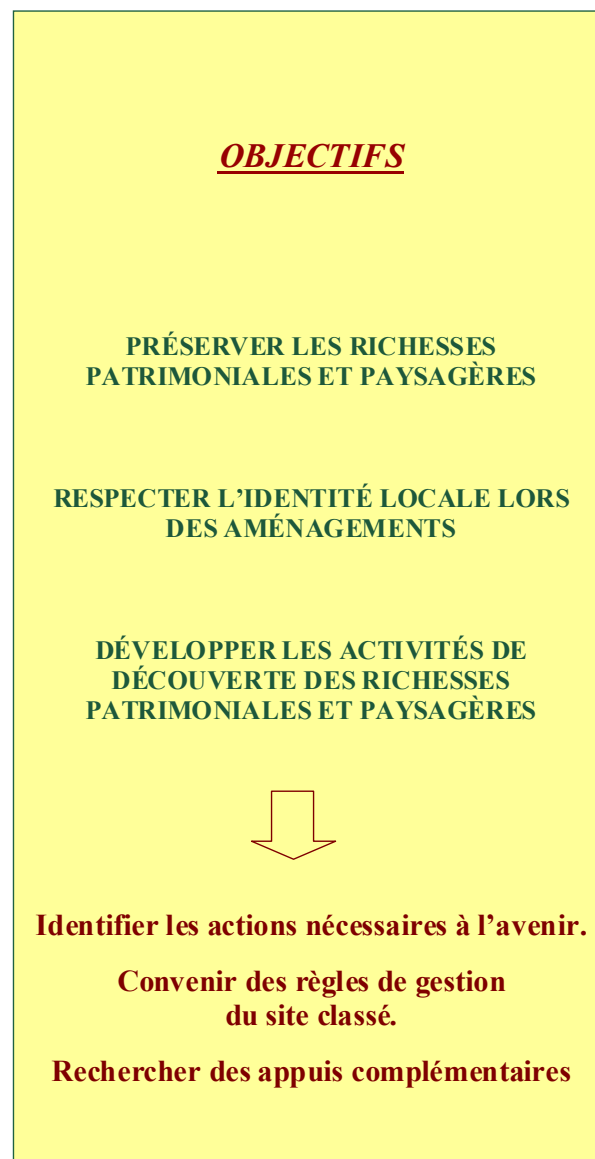
Les recommandations de gestion du site classé viseront à préserver les richesses paysagères, biologiques, historiques et culturelles. Afin de tirer au mieux parti des caractéristiques de la reculée, il est en effet souhaitable que les activités économiques et le développement touristique s'appuient sur ces richesses de base, et non qu'il se fasse à leur détriment.

Remarque : le document informatisé (disponible sur Word) permet l'agrandissement des cartes d'où une meilleure lisibilité.

DÉLIMITATION DU PÉRIMÈTRE CLASSÉ

- Périphérie du site classé
- Limite communales





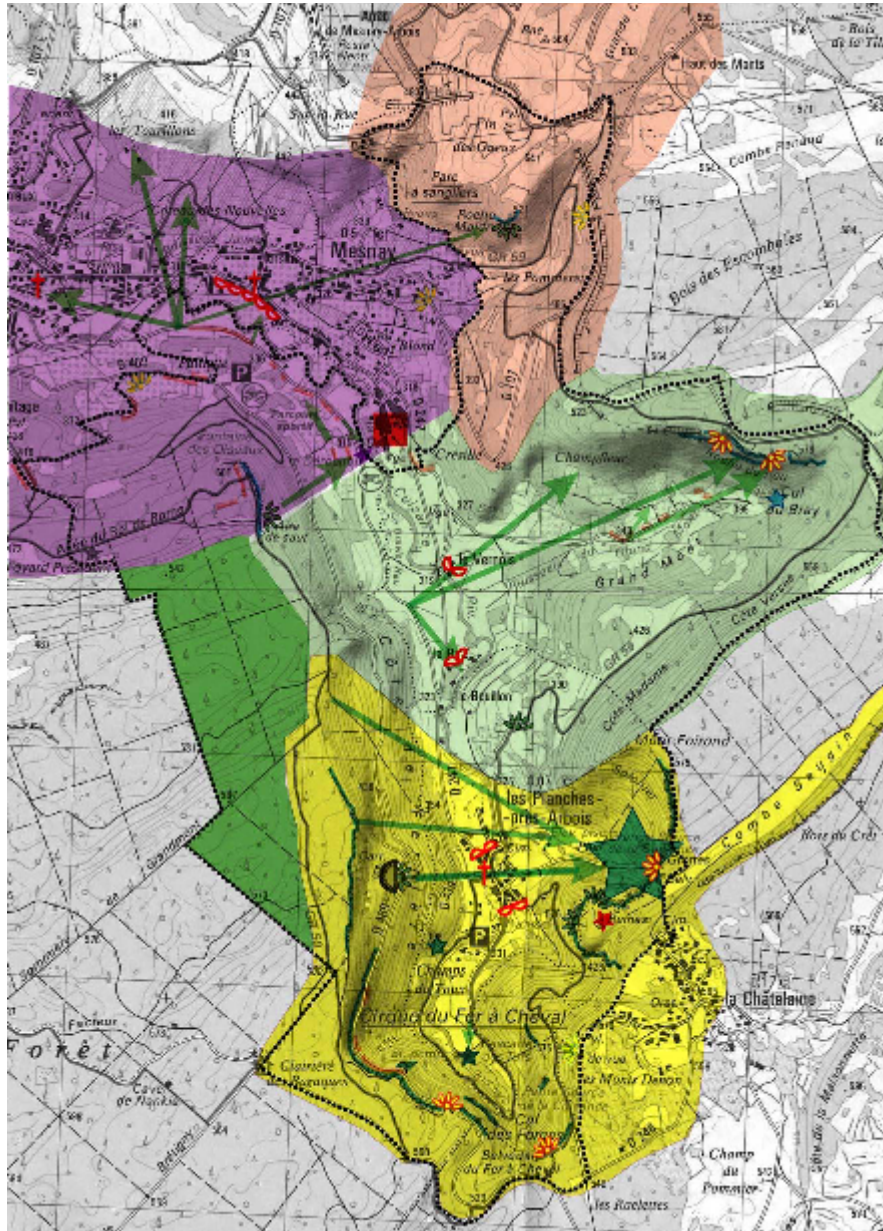
DÉMARCHE D'ÉTUDE



- I -

OBJECTIFS DE GESTION

1° Rappel des enjeux selon les secteurs



Le site classé de la reculée des Planches comporte cinq grands secteurs aux enjeux différents.

-1- Le fond de la reculée concentre les attraits notamment naturels les plus spectaculaires : falaises vertigineuses, cascade des Tufs, grotte des Planches, ruines du château féodal, dénivelé très fort. Son caractère « sauvage » et ses enjeux écologiques sont marqués.

C'est également le secteur le plus touristique de la reculée : multiples belvédères, accès aisés aux belvédères par la route, proximité de l'axe touristique majeur de la RN5, nombreuses prestations touristiques (restaurants, hôtel, gîtes, découverte de la grotte).

Seul le fond de la vallée comporte des paysages agraires plus humanisés, devenus très vulnérables depuis la perte des quotas laitiers.

Ce secteur concentre tout particulièrement des enjeux contradictoires, devant concilier l'accueil des visiteurs en préservant l'ambiance « sauvage » et les biotopes remarquables des versants, ainsi que l'accueil des visiteurs en préservant l'ambiance rurale du fond de vallée (village pittoresque, espaces agricoles bien entretenus) et la tranquillité des habitants.

- 2- La partie aval de la Reculée comporte de forts enjeux pour l'accès des visiteurs depuis le pôle touristique que constitue Arbois (dont l'image touristique dominante est la vigne et le vin), ainsi que depuis la RN83 (reliant Besançon et Lons-le-Saunier).

Ce secteur, et notamment l'ancienne cartonnerie en cours de requalification, est une porte d'entrée majeure dans la reculée. Il peut être un lieu d'accueil et d'information du public. Il est souhaitable que les premiers paysages perçus donnent au visiteur un aperçu valorisant des richesses patrimoniales et paysagères du site, et l'invitent à les respecter.

Ces enjeux se cumulent avec de forts enjeux pour la qualité de vie des habitants. Les intérêts sont communs pour la valorisation des promenades et des points de vue à l'attention de la population locale et à l'attention des visiteurs. Ils divergent quelque peu pour la circulation routière (ex : stationnement des habitants le long des routes d'accès le week-end, rendant la circulation touristique plus difficile).

-3- La partie centrale de la reculée des Planches est dominée par des paysages ruraux bien jardinés. La friche y a quelque peu progressé, mais dans l'ensemble, l'activité agricole professionnelle et de loisirs entretient bien les paysages ouverts. Cette situation deviendra plus fragile dans les années à venir, lorsque se posera la question de la transmission d'exploitation et lorsque les personnes âgées qui entretiennent encore une parcelle de pré ou de verger, cesseront leur activité. Les enjeux agricoles de ce secteur, qui a conservé ses quotas laitiers, sont importants.

-4- Des paysages de plateaux agricoles sont présents au nord du site classé. Les boisements ont fortement progressé dans ce secteur, aux sols relativement pauvres. Certains terrains agricoles communaux n'ont actuellement pas d'exploitant. Or, il est important de conserver des paysages agricoles ouverts dans ce secteur, qui offre un beau point de vue vers la vallée au niveau de la Roche Maldru (ancien habitat fortifié protohistorique). Ce secteur comporte également quelques vestiges archéologiques typiques des plateaux environnants (tumulus). Il est souhaitable de les préserver lors des travaux agricoles et forestiers.

-5- Les paysages de plateau forestier sont présents à l'ouest du site classé, dans la forêt d'Arbois. Le secteur situé à l'arrière de la corniche et à quelque distance du GR 59 qui la longe comporte essentiellement des enjeux de production forestière, en prenant en compte la qualité des paysages depuis les belvédères environnants. Aucun enjeu écologique n'a été signalé pour cette forêt dans les inventaires écologiques.

OBJECTIFS : METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE ET LES PAYSAGES

└ Pour renforcer l'attrait du site
└ Pour diversifier les activités de découverte



- II -

PLAN PATRIMONIAL ET PAYSAGER DE RÉFÉRENCE

1° Principes généraux

Conserver et mettre en valeur les richesses patrimoniales et paysagères du site classé

Le paysage est le fruit de l'interaction millénaire entre un milieu naturel et les communautés humaines qui ont vécu sur le site depuis le néolithique. Les habitants ont tiré parti de leur environnement pour les productions agricoles, les sources d'énergie, les matériaux de construction, ... Ils se sont adaptés aux contraintes de la reculée, afin de subvenir au mieux à leur besoin. Le paysage façonné progressivement comporte la trace de cette histoire. Il est un patrimoine riche de sens, qui peut donner naissance à de multiples activités de découverte et de tourisme. Ce patrimoine se perçoit aussi bien dans la structuration globale des paysages que dans des éléments ponctuels.

Maintenir la visibilité des richesses paysagères par une gestion adaptée des espaces

L'organisation des paysages est source de sens et d'attrait. Il s'agit de veiller à la perception aisée des divers éléments du paysage, et de leur agencement dans l'espace qui explique leur raison d'être :

- La visibilité des cours d'eau est nécessaire à la compréhension de la formation des vallées et de la présence du patrimoine hydraulique des anciens moulins et ouvrages hydrauliques associés.
- La topographie doit rester perceptible par une gestion agricole et forestière adaptée : profil de vallée en auge à fond plat pour la vallée de la Cuisance, profil en berceau pour la vallée du Cul du Bray, terrasses de mi-pente résultant de l'affaissement du plateau, terrasse de Tuf dans le Cul des Forges, falaises.

- Le village groupé des Planches s'est développé en amont de la jonction de la Petite et de la Grande Cuisance, avant les zones anciennement inondables et marécageuses, au pied de l'ancienne voie reliant la vallée au plateau (présence du pont sur la Cuisance et du relais pour les bœufs tirant les charrettes).

- Les constructions anciennes dispersées s'alignaient strictement le long de la Cuisance. Elles consistent en d'anciens bâtiments d'activité ayant utilisé la force hydraulique. Il semblerait que la ferme du Vernois ait succédé à un château de motte, entouré de douves.

- Les différents terroirs agricoles révèlent le substrat et l'ensoleillement (prés dans les fonds humides des vallées, vergers et vignes sur les pentes les mieux exposées, pâtures sur les terres plus sèches, anciennes cultures vivrières non loin des villes et des villages, forêts sur les fortes pentes).

Le maintien de la structuration globale des paysages, ainsi que de la visibilité vers les éléments pittoresques, bâtis ou naturels, nécessite une gestion adaptée des espaces, en matière d'agriculture, de forêt, d'urbanisme, des cours d'eau et des infrastructures.


Organiser les activités de découverte et l'accueil touristique de telle façon qu'elles ne nuisent pas aux richesses qui fondent l'intérêt du site


Au cours des millénaires passés, la reculée présentait différents avantages pour le territoire et ses habitants : lieu protégé où pouvait s'exercer l'agriculture dès le néolithique, lieu riche en sources d'énergie, forestière et hydraulique, utiles à l'industrie. Aujourd'hui, le rôle de la reculée s'oriente, de façon privilégiée, vers un lieu de loisirs et de tourisme, en raison de sa grande valeur paysagère et culturelle, soulignée par le classement du site.

Aussi, la mise en valeur touristique du site classé peut occasionner de multiples transformations du paysage. Elle a été étudiée de façon plus détaillée.


De plus, les enjeux touristiques et patrimoniaux de la reculée peuvent avoir un impact sur la façon de conduire les activités agricoles et forestières, le développement villageois, la gestion des cours d'eau. L'intérêt de ces activités pour la conservation et la mise en valeur du patrimoine, pour les attraits touristiques de la Communauté de Communes et pour son image de marque, justifie un soutien accru des collectivités territoriales, afin qu'elles se déroulent de façon adéquate.


GESTION DE L'ACCUEIL TOURISTIQUE


 Routes touristiques le long desquelles il faudra tout particulièrement rechercher la mise en valeur des paysages et du patrimoine (perspectives, murets, calvaires, ponts de pierre, ouvrages hydrauliques, alignements d'arbres, gestion des boisements, ...), la qualité des aménagements et leur bonne insertion dans le site (affichage, aménagements routiers, ...)


 Chemins de randonnée pédestre et VTT, le long desquels il faudra tout particulièrement rechercher la mise en valeur des paysages et du patrimoine

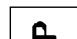
 Sentiers à créer


 Belvédères aménagés, aisément accessibles par route, pour lesquels des améliorations peuvent être apportées (coupe ponctuelle d'arbre, remplacement du parapet ou du panneau d'interprétation, accès et accueil)

 Points de vue potentiellement intéressants, pouvant être dégagés (coupe ponctuelle d'arbres, dans certains cas aménagement d'un accès, ...)


 Perspective remarquable, pouvant donner lieu à un point de lecture du paysage (espace de stationnement discret, échappée visuelle en milieu forestier, ...)


 Prestations touristiques nécessitant une forte insertion paysagère (Grotte des Planches, village des Planches, Moulin de la Mère Michelle, auberge du Fer à Cheval, ...)

 Portes d'entrée dans le site classé, qui structurent l'accueil touristique (information du public, stationnement, points de départ de sentiers, prestations touristiques, ...)

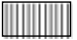
 Route où limiter les circulations touristiques automobiles, les circulations par vélo peuvent être favorisées


MIEUX INSÉRER DANS LE PAYSAGE LES ÉLÉMENTS NON PATRIMONIAUX


 Requalifier et insérer dans le paysage la carrière (ex : renforcer la sécurité, favoriser la revégétalisation des éboulis, créer un merlon boisé, éventuellement mettre en valeur un petit secteur)


 Constructions récentes dont l'insertion paysagère doit être recherchée (maintien ou plantation d'un rideau d'arbres, ...)


METTRE EN VALEUR LES POINTS FORTS DU PAYSAGE ET LES ÉLÉMENTS STRUCTURANTS, ENTREtenir LEUR VISIBILITÉ PAR DES PERSPECTIVES DE QUALITÉ


 Falaises les plus visibles à partir des itinéraires de découverte et en arrière-plan des patrimoines bâtis


 Cours d'eau et leur ripisylve (entretenir un cordon forestier étroit, remplacer quelques peupliers épars arrivés en fin de vie et typiques des paysages traditionnels de la Reculée, entretenir ponctuellement la visibilité vers l'eau)


 Cascades remarquables sur dénivelé de tufs


 Anciens moulins au caractère pittoresque, qui s'égrènent le long de la Cuisance (moulin à farine, à huile de noix, à papier, et plus tardivement turbine hydroélectrique)


 Ouvrages hydrauliques (canaux, retenues d'eau, chutes et vannes)

 Ponts en pierre de taille


 Vestiges du château féodal de la Châtelaine (consolider les vestiges les plus visibles, porte, salle basse du donjon et quelques murs ; mettre en valeur de la microtopographie par le dégagement des broussailles ; créer un sentier d'interprétation)

 Patrimoine bâti dispersé (ex : ferme du Vemois, ancienne maison de maître, lieu d'une motte féodale disparue)

 Front villageois patrimonial et pittoresque, situé dans le site classé (village des Planches-près-Arbois) ou visible à partir du site classé (Mesnay et La Châtelaine)

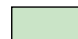
 Ancienne papeterie, patrimoine industriel important en entrée du site classé de la reculée

PRENDRE EN COMPTE LE PAYSAGE DANS LA GESTION FORESTIÈRE


 Grands massifs forestiers anciens, perçus de face sur les pentes de la reculée à partir des itinéraires de découverte et des belvédères, perçus en vue oblique sur le plateau d'Arbois.

Principe de gestion : conserver des essences feuillues adaptées aux stations forestières locales ; mettre en œuvre des techniques forestières respectueuses du paysage et adaptées aux différentes situations (ex : sur les pentes, privilégier les forêts irrégulières et une récolte du bois par bouquets ; maintenir quelques grands arbres lors d'une coupe définitive ; rechercher la qualité des paysages forestiers le long des itinéraires de découverte)


ENTREtenir UN LINÉAIRE AGRICOLE DE QUALITÉ EN FOND DE VALLÉE : IL STRUCTURE LES PAYSAGES ET OUVRE DES PERSPECTIVES REMARQUABLES

 Espaces agricoles en fond de vallée et sur les replats de mi-pente, dont la présence structure les paysages et ouvre de remarquables perspectives. Les prés, majoritaires, sont ponctués d'un riche patrimoine arboré (ex : noyers, saules, haies, rideaux de frênes, vergers, ripisylve) et de murets de soutènement en pierre sèche (cf. cartes d'occupation du sol de 1951 et de 2004 dans le Tome 1 du diagnostic, pour localiser le patrimoine arboré ancien et actuel). Quelques vignes, vergers et labours sont présents.


Principe de gestion : conserver impérativement les prés dans le fond de la vallée et sur les reliefs structurants (replats de mi-pente du Grand Mont, haute terrasse qui surplombe la cascade des Tufs). Le pâturage est la forme d'activité agricole la plus adaptée à l'entretien du patrimoine arboré, des anciennes terrasses agricoles et de leurs murets. De rares labours, limités en surface, peuvent être envisagés dans ces espaces, s'ils s'avèrent indispensables au maintien d'agriculteurs locaux.

 Anciennes terres agricoles abandonnées depuis 1951 et envahies de friches arborescentes.


Principe de gestion : ces espaces peuvent être réinvestis par l'agriculture, de façon à conserver l'ouverture paysagère du fond de vallée. Il est souhaitable que la coupe de friches s'effectue en continuité avec les espaces agricoles existants. Les anciens arbres de pâturage, qui ponctuent encore certaines friches (ex : noyers) sont à conserver et à mettre en valeur, à entretenir et à remplacer si besoin.

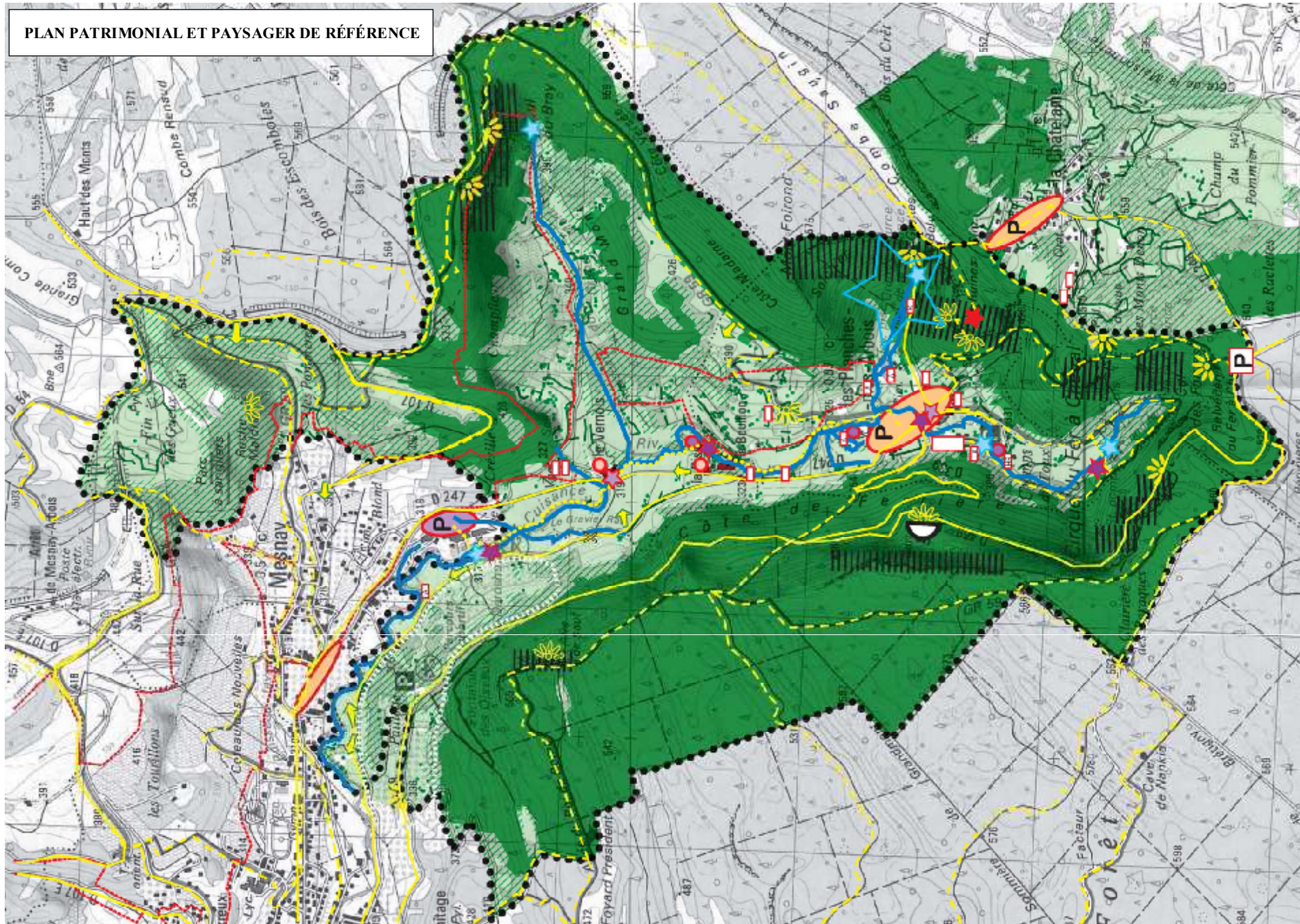
 Zones classées en AOC Arbois, susceptibles d'accueillir de nouvelles plantations de vignes notamment sur les versants orientés au Sud du vallon de Grand Mont.

Principe de gestion : cette activité, hautement valorisante pour le paysage, a toute sa place dans le vallon de Grand Mont. Les anciennes parcelles de vigne sont riches en murets de pierre sèche qu'il convient de conserver lors des travaux forestiers ou agricoles, et de mettre en valeur le long des sentiers actuels ou futurs.

 Zone traditionnelle de prés-vergers, ayant tendance à évoluer vers la friche ou vers des jardins de loisirs privatifs avec végétation d'ornement et diverses clôtures.

Principe de gestion : veiller au maintien de l'identité rurale de ce secteur (prés, essences feuillues et notamment fruitières, clôtures transparentes de caractère agricole).

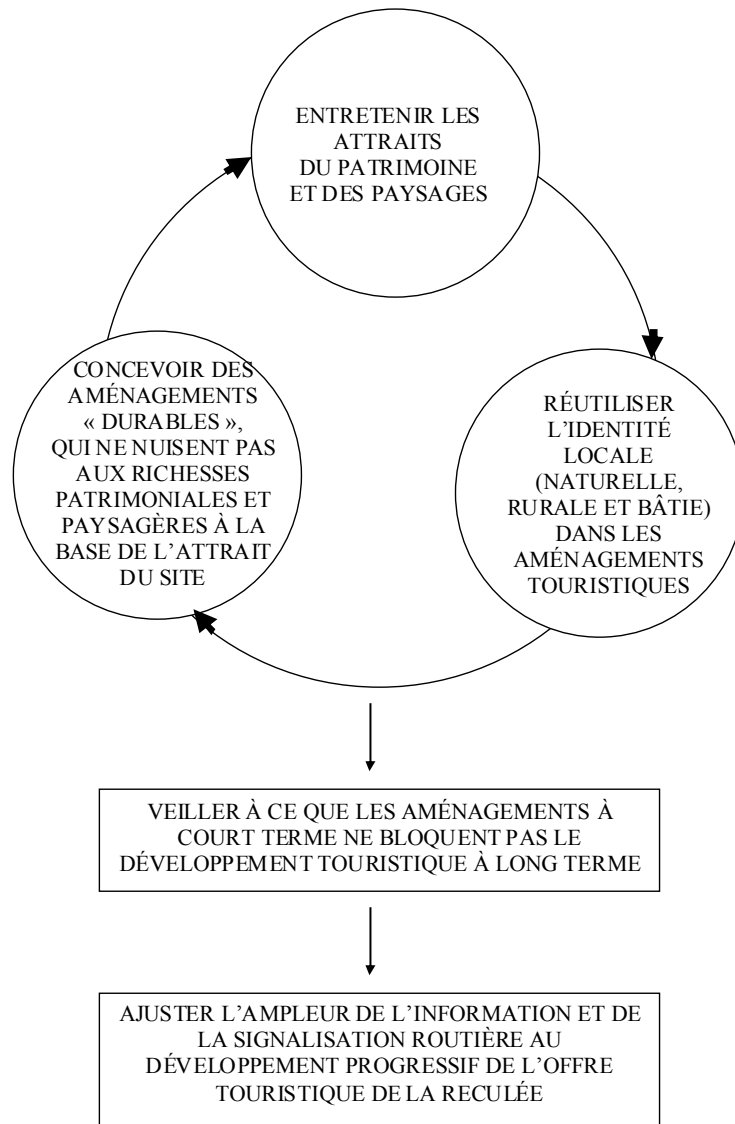
 Hangars agricoles pour lesquels une bonne insertion paysagère est à rechercher au fur et à mesure des aménagements



- III -

RECOMMANDATIONS DE GESTION

QUELQUES PRINCIPES POUR LE DÉVELOPPEMENT
TOURISTIQUE DE LA RECLÉE



**OBJECTIF 1 : AMÉLIORER LA DÉCOUVERTE
ET L'ACCUEIL TOURISTIQUE**

Le tourisme actuel dans la reculée des Planches-près-Arbois

La reculée des Planches, site classé, participe de plusieurs façons à la vitalité du territoire de la Communauté de Communes du Val de Cuisance.

Elle accueille un public de promeneurs, de randonneurs, de VTTistes qui parcourt les routes et les sentiers dans l'intégralité du site classé, et contribue ainsi au bien-être des populations proches, ainsi qu'à la diversification des attraits touristiques de la région viticole d'Arbois.

Elle est également le support d'une économie touristique. Les prestations touristiques situées dans le site classé sont essentiellement regroupées dans sa partie amont : la Grotte des Planches (et son restaurant l'Enclay 50 couverts), le village pittoresque des Planches, la Cascade des Tufs, l'hôtel-restaurant *** du Moulin de la Mère Michelle (22 chambres, 150 couverts), l'auberge du Fer à Cheval sur le plateau à l'entrée de la route touristique RD 469 (40 à 80 couverts). D'autres prestations se situent dans ses environs immédiats : la ville viticole d'Arbois, un hébergement à la ferme à Mesnay, un hôtel-restaurant à la Châtelaine, la Grotte des Moignons sur le plateau.

La Grotte des Planches est une attraction touristique majeure du secteur, mentionnée dans les guides régionaux et nationaux. Sa fréquentation, tout en restant importante, a décliné depuis une dizaine d'années (22 000 visiteurs en moyenne depuis 1991, 36 000 en moyenne avant cette date, avec une pointe à 29 000 en 2004).

L'observation des circulations, notamment le 14 juillet et les 14 et 15 août 2005 généralement les plus fréquentés, montre que le réseau routier et les aires de stationnement semblent suffisants pour les circulations actuelles :

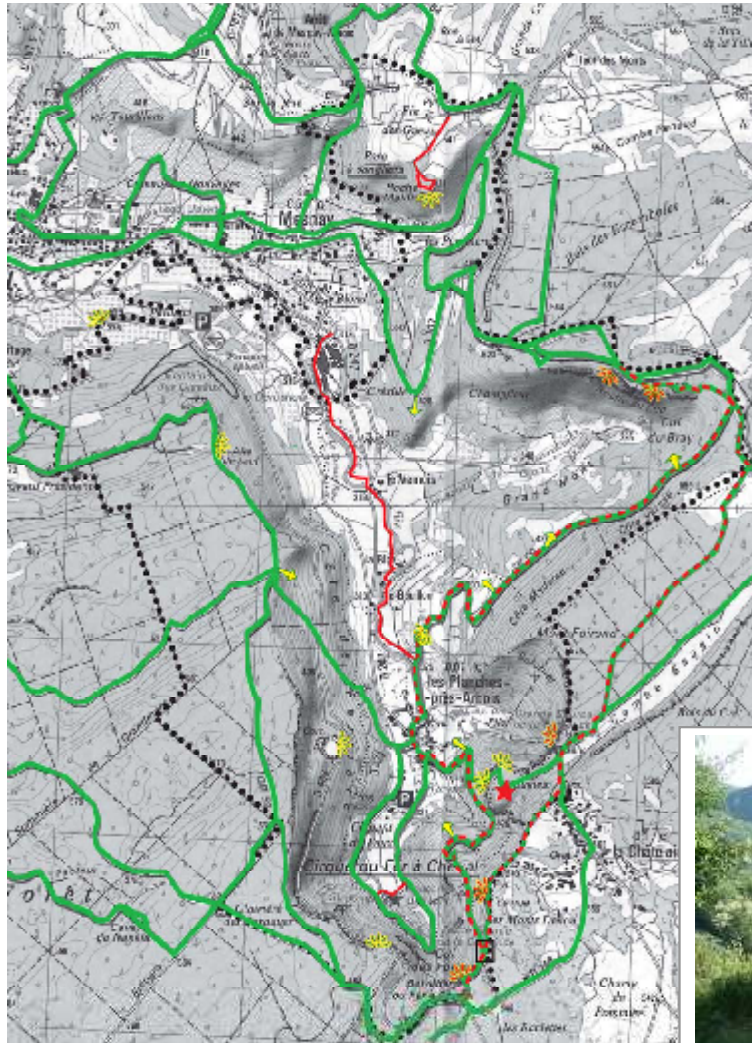
- le stationnement a été d'une centaine de voitures en permanence à la Grotte des Planches (en rotation toutes les heures pour la majorité des véhicules, selon le rythme des visites guidées) ; l'aire est suffisante pour les fréquentations actuelles, un stationnement occasionnel ayant lieu sur le pré limitrophe, ce qui évite un équipement surdimensionné prégnant dans le paysage ;
- le stationnement est d'une quinzaine de voitures vers le Moulin de la Mère Michelle, aucun encombrement n'a été observé ;
- le croisement se fait certes difficilement dans les rues de l'Hôpital à Arbois et de l'Église à Mesnay, mais de façon très discontinue, même au cours des journées de forte fréquentation.

Les besoins d'amélioration et de développement des prestations touristiques

Afin que la reculée conserve ses fréquentations touristiques actuelles, il s'agit d'entretenir ses attraits patrimoniaux et paysagers de base et de permettre leur découverte le long d'itinéraires et de belvédères de qualité.

Il s'agit également de réajuster périodiquement la qualité des équipements d'accueil aux exigences des clientèles, aux nécessités de la concurrence et à une meilleure fonctionnalité (confort, loisirs nouveaux, image de marque et accessibilité, ...). Or, les aménagements nécessaires peuvent s'avérer coûteux. Leur mise en œuvre peut justifier un développement parallèle des fréquentations touristiques. Dès lors, il est important de concevoir des projets de développement touristique compatibles avec le respect du patrimoine et des paysages. Trois niveaux d'aménagement peuvent être distingués, selon l'ampleur du projet touristique que souhaiteraient promouvoir les collectivités locales et les partenaires de la gestion du site classé : le renforcement de la prestation phare de la Grotte des Planches, la mise en valeur du petit pôle touristique « grotte des Planches, village des Planches et cascade des Tufs », l'élaboration d'un projet touristique global et coordonné sur l'ensemble de la reculée.

La signalisation routière vers le site classé de la reculée des Planches pourra évoluer en fonction du niveau de valorisation touristique réalisé. Elle ne devra pas drainer un public plus important que la reculée ne peut en accueillir.



Ci-dessous, vue vers le village des Planches et les falaises du Cul des Forges à entretenir le long du GR 59 par la coupe d'arbres, l'entretien d'une strate buissonnante ou d'un pré



OBJECTIF 1 : AMÉLIORER LA DÉCOUVERTE ET L'ACCUEIL TOURISTIQUE

1° Entretien des itinéraires de découverte et mettre en valeur les points de vue

BESOINS DE GESTION

Un réseau de sentiers sillonne la reculée et permet sa découverte : GR59, itinéraire VTT, sentiers thématiques. Ils représentent un attrait important pour la Communauté de Communes, car ils permettent de découvrir les attraits de la reculée, de mieux répartir les fréquentations touristiques et de prolonger le séjour des visiteurs. Aussi, la Communauté de Communes souhaite la mettre en valeur, l'améliorer et la compléter. En outre, la reculée se découvre à partir de quatre belvédères majeurs en rebord des abrupts rocheux, facilement accessibles à partir des routes du plateau. Ils accueillent un important public, leurs sols sont parfois érodés, les balustrades de protection pas toujours adaptées à la sécurité du public, les panneaux d'interprétation mal positionnés. Aussi, des travaux d'aménagement s'avèrent nécessaires.

ORIENTATIONS POUR UNE GESTION PATRIMONIALE ET PAYSAGÈRE

Entretien des sentiers, les échappées visuelles vers des points forts du paysage, les points de vue panoramiques

Cela suppose de petits travaux d'entretien réguliers (creusement du sol, rechargement de tronçons érodés, consolidation dans des secteurs de pente ou d'éboulis, amélioration d'un écoulement, coupe ponctuelle d'arbres). À chaque fois, les procédés les plus mimétiques avec l'environnement immédiat sont à rechercher : consolidation en muret de soutènement de pierre sèche dans les zones d'éboulis, avec des troncs d'arbres dans les zones forestières, empiècement avec la pierre du lieu, enherbement d'un fossé, tronc creusé ou roche creusée pour une rigole en travers d'un chemin, ... La coupe d'arbre sera parcimonieuse, la trouée devra conserver un caractère naturel, éviter les formes au carré qui signalent le point de vue de loin, veiller à maintenir quelques buissons bas sous le point de vue, de façon à conserver un couvert forestier faisant transition avec la forêt environnante.

Créer de nouveaux sentiers et points de vue, afin de diversifier les attraits de la Reculée et de mieux répartir les fréquentations touristiques

Trois tronçons apparaissent souhaitables : un sentier le long de la Cuisance, très demandé et qui pourrait accueillir la promenade qui se fait actuellement sur la route ; un sentier de liaison entre les deux bras du GR59 au niveau de la Cascade des Tufs, un sentier en direction de la Roche Maldru et des vestiges d'un petit oppidum néolithique.

Renaturer les belvédères, dégager leurs panoramas impressionnants et pittoresques

Les belvédères sont situés en rebord de plateau, dans un environnement « sauvage », de grand intérêt naturel et biologique. Leur attrait réside dans le fait de pouvoir accéder aisément à une nature non aménagée. Les aménagements doivent donc rester discrets, s'effacer devant la beauté de la vue, se fondre dans leur environnement proche, tout en offrant une indispensable sécurité. Cet environnement est marqué par des affleurements calcaires blanchâtres ou ocre-beiges, par la pelouse rase, par des arbres tortillards et rabougris.

Le sol du belvédère ne doit pas être aplani, la dalle calcaire gagne à rester affleurante. En cas de trop forte érosion, une dalle mal dégrossie de pierre locale peut être déposée, bien insérée dans le niveau du sol. Les balustrades à barres verticales dans les gris anthracite semblent préférables aux grillages à carreaux, qui donnent prise à la grimpe des enfants. La balustrade peut être prolongée par des buissons denses d'épineux (ronces, prunellier, aubépine, genévrier, ...), afin de décourager son contournement. La pose de panneaux d'interprétation ne doit pas demander à se pencher au-dessus de la balustrade, elle ne doit pas masquer le paysage. Une information peut être présentée dans la tablette intégrée sur le dessus de la balustrade (ex : métal sombre gravé de clair fournissant une explication du paysage perçu) ou être située sur l'aire de stationnement.

Le point de vue de la route touristique RD 469 a un caractère plus humanisé. Son aménagement serait souhaitable, en référence à l'identité propre à la route et notamment à ses ouvrages en pierre de taille.

Planter un mobilier rural avec parcimonie, de façon homogène et discrète

Dans les lieux à dominante naturelle, les bancs ne sont pas indispensables, des roches ou branches basses d'un arbre peuvent être adaptés à cette fin. Dans les secteurs plus humanisés, un mobilier simple et cohérent sera recherché (bois ou calcaire taillé). Hors des lieux touristiques, il est préférable de ne pas poser de poubelle et d'inciter les visiteurs à remporter leurs déchets (mention sur un panneau au niveau de l'aire de stationnement ou sur une plaquette).

Ne pas surdimensionner ni suraménager les aires de stationnement

Un espace dépourvu d'enrobé, complété par une possibilité de stationnement sur bas-côtés stabilisés de la route, est suffisant. Le sol peut être traité en concassé de calcaire, patiné par un fin couvert de terre, ensemencé, afin qu'il ne se perçoive pas lorsqu'il n'est pas utilisé.

- Entretien des sentiers existants, dont la promotion touristique est d'ores et déjà assurée (coupe d'arbres dangereux, réfection de chemins, ...)
- - - - - Baliser le sentier qui réunit les belvédères majeurs (sentier des belvédères)
- Créer un nouveau sentier le long de la Cuisance (très demandé) et vers la Roche Maldru
- 🌿 Renaturer les belvédères situés sur les corniches rocheuses et aisément accessibles par route, selon des aménagements en référence aux milieux naturels environnants
- 🌿 Mettre en valeur quelques points de vue panoramiques (vers le Cul du Bray et la cartonnerie de Mesnay, sur la roche Maldru, vers la falaise de la Grotte des Planches, vers Arbois ou le village des Planches)
- ➔ Entretien des échappées visuelles ou en ouvrir de nouvelles vers les points forts du paysage (falaises, vallon, village des Planches, ancienne ferme ou moulins dispersés, ...)

**ENTRETENIR LES PERSPECTIVES ET AMÉNAGER LES POINTS DE VUES
PAR LA PROCÉDURE DE CLASSEMENT**

Objectif du site classé : veiller à la bonne insertion paysagère des aménagements de sentiers, belvédères et points de vue.

Types de travaux	Impact sur l'aspect du site	Procédure liée au classement
Création et entretien des sentiers - Entretien du tracé des chemins (léger talutage, abattage ou élagage ponctuel d'arbres gênants ou dangereux, consolidation, rechargement, ...). - Création de sentier (coupe d'arbres sur le tracé et dans les échappées visuelles, léger talutage, consolidation, écoulement, pose d'une passerelle, ...).	- Gestion courante - Modification de l'aspect.	- Avis des services gestionnaires et de la CDS sur présentation du projet global de création du sentier et de ses échappées visuelles
Les belvédères - Coupe d'arbres pour entretenir la vue. - Pose de balustrade et divers petits aménagements (plantation d'arbres de protection, panneau d'interprétation, traitement du sol pour résorber et limiter l'érosion anthropique.	- Gestion courante - Modification de l'aspect	- Avis des services gestionnaires et de la CDS sur présentation d'un projet global d'aménagement du belvédère
Mobilier rural - Lieu pour s'asseoir tel que roche ou arbre adaptés à cet usage, ... - Pose d'un mobilier rural (banc, place de pique nique)	- Gestion courante - Modification de l'aspect	- Avis des services gestionnaires et de la CDS

Réutiliser les procédés ruraux et naturels pour gérer les circulations et aménager les sentiers : sol en dalles calcaires mal dégrossies et de dimensions variées, ou en plaquettes calcaires plus petites, de couleur conforme au substrat rocheux.



Mettre en place un balisage clair et cohérent. Deux types de panneaux pourraient être envisagés : des panneaux directionnels et des symboles le long des sentiers (ex : onde pour le sentier de la Cuisance, symbole des points de vue pour les sentiers de découverte des belvédères, château pour l'accès aux ruines du château féodal de la Châtelaine, ...).

**ENTRETENIR LES PERSPECTIVES ET AMÉNAGER LES POINTS DE VUES
PAR D'AUTRES DISPOSITIFS**

Différentes actions de mise en valeur des sentiers et des points de vue pourraient être réalisées à court ou moyen terme : la création du sentier le long de la Cuisance (acquisition de parcelles ou du droit de passage, traitement du sol, réfection de la passerelle à proximité de la Bise, mise en valeur des ouvrages hydrauliques, ...), l'entretien ou l'ouverture d'échappées visuelles le long des sentiers par la coupe ponctuelle d'arbres (par l'ONF ou l'association d'insertion AGATE), l'amélioration du balisage, par exemple, le long d'un chemin des belvédères, l'édition d'un guide de randonnée décrivant les parours et leur contenu culturel.

La réalisation des travaux de mise en valeur des sentiers et des belvédères : La Communauté de Communes du Val de Cuisance est compétente pour intervenir sur l'entretien, la création et la mise en valeur des sentiers et des points de vue, en propriété publique ; elle a réalisé un inventaire des besoins dans ce domaine. Des conventions peuvent être passées pour les parcelles privées. Les travaux peuvent être confiés, selon les cas, à l'Office de Tourisme (intervention des bénévoles), au chantier d'insertion AGATE, à l'ONF, à tout à autre prestataire ou association (ex : pour la construction d'une passerelle sur la Cuisance).

Les appuis financiers : Le Département apporte un soutien au travers du Contrat Territorial Communautaire (aménagement touristique), de la taxe sur les Espaces Naturels Sensibles instaurée pour l'acquisition de parcelles en zones prioritaires que sont les sites classés, ZNIEFF, zones humides et berges de rivières (40% de subvention pour un plafond de 30 000 €), pour la mise en valeur des milieux naturels et pour l'interprétation sur le budget environnement (40% de subvention pour un plafond de 30 000 €). L'appui à l'entretien des points de vue et des échappées visuelles par la coupe ponctuelle d'arbres est en cours de réflexion.

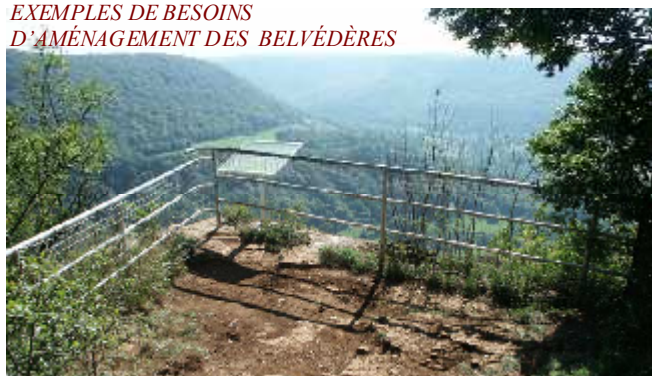
Les appuis fonciers : un droit de préemption, délégué aux Communautés de Communes ou aux Communes, peut être instauré par le Département dans le cadre des Espaces Naturels Sensibles ou des zones périurbaines.

La promotion : La promotion des sentiers est assurée par l'Office de Tourisme d'Arbois, notamment dans le cadre du Programme Leader, porté par le Pays du Revermont (Communautés de Communes de Val de Cuisance, de Poligny et de Salins-les-Bains). Pour les sentiers inscrits au PDIPR, elle est également assurée par le Comité Départemental du Tourisme.



Les sentiers de la reculée des Planches se prêtent à un riche discours d'interprétation, sur le plan naturel (végétation sur dalle calcaire, karst, pitons rocheux), sur le plan historique (voie romaine à omière et à vestiges d'empierrement, carrière, ancienne délimitation de champ, ...). Il est souhaitable de les mettre en valeur et d'informer les visiteurs par un guide de découverte, avec plan au 1/25 000^e, photos, croquis, explications, ...

**EXEMPLES DE BESOINS
D'AMÉNAGEMENT DES BELVÉDÈRES**



Panneau d'interprétation et houppiers des arbres qui masquent partiellement la vue, balustrade inadéquate.

Roche du Feu



Panneau devant la vue.

Châtelaine



Espace ouvert sur l'à-pic, balustrade inadéquate

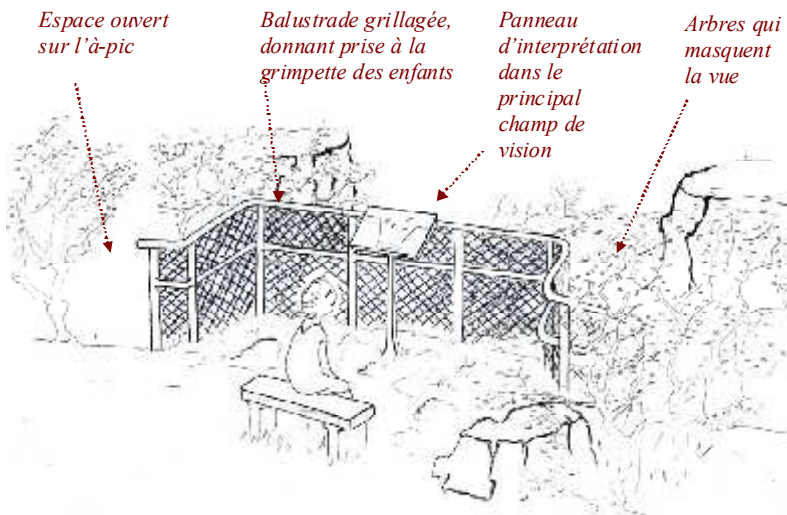
Roche du Feu



Arbres qui masquent partiellement la vue, balustrade inadéquate

Fer à Cheval

SCHÉMA DES BESOINS D'AMÉNAGEMENT DES BELVÉDÈRES



**PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT
DES BELVÉDÈRES :**

**CONCILIER L'ACCUEIL DU
GRAND PUBLIC AVEC LE
CARACTÈRE « SAUVAGE »
DES CORNICHES ROCHEUSES**

SCHÉMA DE PRINCIPE POUR L'AMÉNAGEMENT DES BELVÉDÈRES

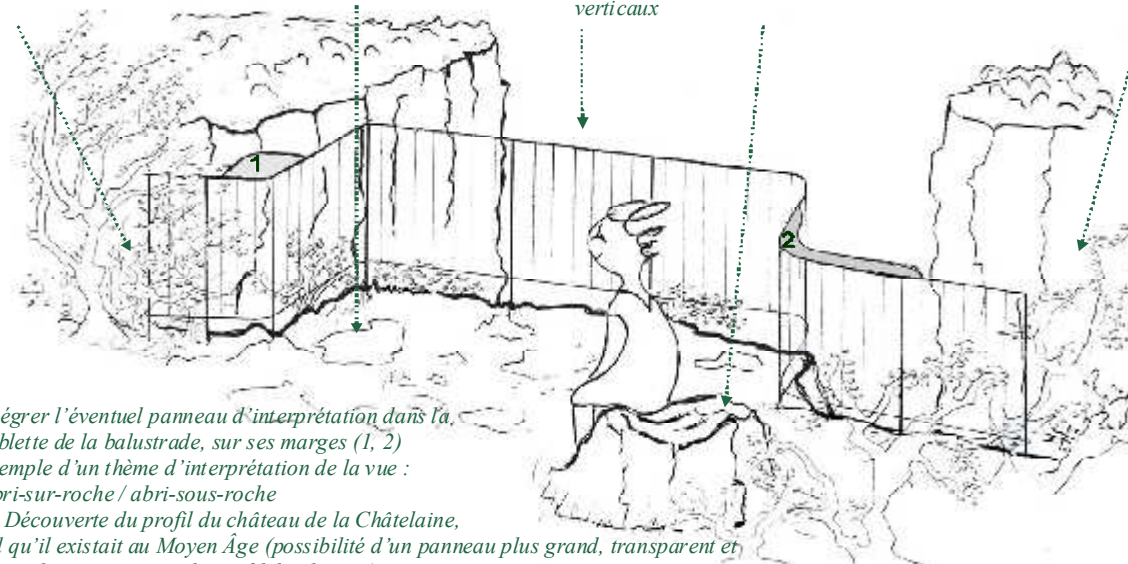
Prolonger la balustrade par des arbustes piquants (églantine, aubépine, ronces, genévrier, ...) afin de sécuriser les abords

Conserver un sol irrégulier, avec affleurement de la dalle calcaire

Poser une balustrade sobre avec barreaux verticaux

Adapter une roche locale pour s'asseoir, ou en déplacer une du proche environnement. Veiller à sa bonne intégration dans le sol et la végétation.

Couper les arbres qui masquent la vue



Intégrer l'éventuel panneau d'interprétation dans la

tablette de la balustrade, sur ses marges (1, 2)

Exemple d'un thème d'interprétation de la vue :

abri-sur-roche / abri-sous-roche

1 : Découverte du profil du château de la Châtelaine,

tel qu'il existait au Moyen Âge (possibilité d'un panneau plus grand, transparent et vertical, avec gravure du profil du château).

2 : Description de l'abri-sous-roche néolithique présent au pied de la falaise

La barrière en bois souligne fortement la volonté de canaliser les flux de visiteurs vers le belvédère du Fer à Cheval. Son efficacité est symbolique, puisqu'il est aisé de passer par-dessous. Il serait souhaitable de remplacer cet équipement par un autre, plus conforme aux formes des paysages présents sur le site.



SIMULATION



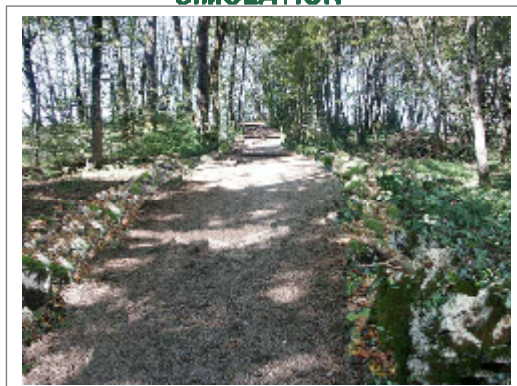
Enlever les plaques de béton à l'entrée de l'accès

SIMULATION

PRINCIPE POUR GUIDER LES FLUX TOURISTIQUES :
UTILISER DES ÉLÉMENTS NATURELS OU RURAUX PRÉSENTS DANS LES ABORDS DES SITES À AMÉNAGER

SIMULATION

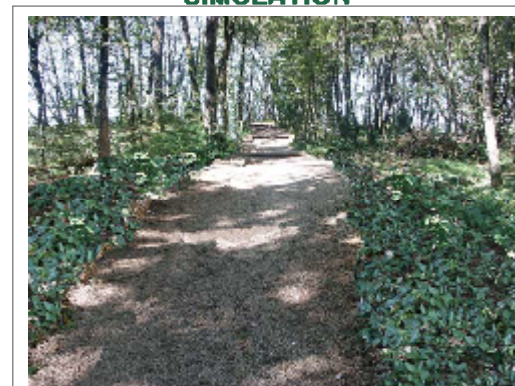
Simulation de dispositifs pour guider les flux de visiteurs sur l'accès au belvédère du Fer à Cheval, très fréquenté



Délimiter le cheminement par un ou deux murets de pierre selon le style des limites forestières.



- Délimiter le cheminement par une végétation bien fournie, issue du proche environnement et adaptée à l'ombrage des sous-bois (lierre terrestre, pervenche) renforcée par de la ronce afin de décourager les cheminements hors sentier ; n'enlever les barrières de bois que lorsque la végétation couvre bien le sol.
- Barrer un cheminement inopportun par un tas de branchages.



EXEMPLES DE MOTIFS PAYSAGERS DANS LES ENVIRONS DES BELVÈDÈRES POUVANT ÊTRE UTILISÉS POUR DES AMÉNAGEMENTS BIEN INSÉRÉS DANS LE PAYSAGE, PAR MIMÉTISME



Multiples roches éparses, pouvant être utilisées comme sièges, moyennant une légère adaptation.



Blocs alignés ou murets de pierres sèches recouverts de mousse, situés en limite de parcelles forestières ou d'anciens champs, pouvant servir d'exemples pour délimiter un accès.



Buissons piquants pour sécuriser un abord de balustrade ou délimiter un accès (églantine, aubépine, ronces, genévrier, ...);



Tas de branchages pouvant être utilisés pour interrompre un cheminement